



La Défense, le 30 septembre 2020

**Relevé des délibérations adoptées par le Conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa soixante-dix-huitième séance du 30 septembre 2020**

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
20-78-00	Approbation du procès-verbal de la soixante-dix-septième séance du conseil d'administration du 24 juin 2020	Unanimité
20-78-01	Approbation du budget rectificatif n°3 pour l'exercice 2020	Unanimité
20-78-02	Approbation du projet d'avenant n°2 à la convention du 26 juillet 2013 relative au financement du contrat de partenariat pour la réalisation de la rocade L2 à Marseille (Autoroute A507)	Unanimité
20-78-03	Approbation du projet de convention relative au financement, pour l'année 2020, de l'opération ferroviaire Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)	Unanimité
20-78-04	Approbation du projet d'avenant n°1 à la convention du 26 février 2020 relative au financement du confortement des études de niveau avant-projet, de l'actualisation du dossier « Saut de Mouton » et des écrans acoustiques complémentaires dans le cadre du projet de modernisation du secteur Ouest de la ligne ferroviaire entre Massy et Valenton	Unanimité
20-78-05	Approbation du projet d'avenant n°1 à la convention relative aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2019 dans le cadre de l'Engagement National pour le Fret ferroviaire (ENFF)	Unanimité
20-78-06	Approbation du projet d'avenant n°4 à la convention du 12 avril 2017 relative aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2017 dans le cadre de l'Engagement National pour le fret ferroviaire (ENFF)	Unanimité
20-78-07	Approbation du projet de convention relative au financement, pour l'année 2020, des aménagements de la gare de Matabiau et des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (GPSO hors Ligne Nouvelle)	Unanimité
20-78-08	Approbation du projet d'avenant n°2 à la convention du 15 mai 2017 relative au financement d'une première étape de la première tranche (volets études et foncier) de l'Avant-Projet Détaillé des lignes nouvelles Bordeaux – Toulouse et Bordeaux – Dax du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)	Unanimité

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
20-78-09	Approbation du projet de convention relative au financement des investigations, des études et des travaux relatifs aux premières adaptations de 4 tunnels de l'axe Atlantique pour la mise en place de services d'autoroute ferroviaire	Unanimité
20-78-10	Approbation du projet de convention de fonds de concours relative au financement de terminaux multimodaux rail/route de transport combiné et d'autoroute ferroviaire	Unanimité
20-78-11	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2020, du Fonds mobilités cyclables	Unanimité
20-78-12	Approbation du projet de convention de financement du projet de deux lignes de bus à haut niveau de service de Cayenne (Communauté d'agglomération du centre Littoral)	Unanimité
20-78-13	Approbation du projet de convention de financement du projet d'extensions nord et sud de la ligne T3 du tramway de Marseille (phase 1) (Métropole d'Aix-Marseille-Provence)	Unanimité
20-78-14	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2020, de la mesure relative aux transports du programme exceptionnel d'investissement pour la Corse	Unanimité
20-78-15	Plan de relance Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2020, du développement du réseau routier national dans le cadre de France Relance	Unanimité
20-78-16	Plan de relance Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2020, des programmes et opérations relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes, aux transports collectifs dans le cadre de France Relance	Unanimité

A propos de l'AFITF

L'Agence de financement des infrastructures de transport de France est un établissement public administratif, opérateur du ministère en charge des Transports, qui apporte ses financements aux politiques soutenues par l'Etat en matière de transport routier, transport ferroviaire, voies navigables, transport maritime et littoral, transports en commun d'agglomération et mobilités douces.

Elle est gouvernée par un Conseil d'administration composé de six représentants de l'Etat, d'un député, d'un sénateur, de trois élus locaux et d'une personnalité qualifiée et qui est présidé par M. Christophe BÉCHU, maire d'Angers et président d'Angers Métropole.

Depuis sa création fin 2004 à la fin de 2020, l'Agence aura engagé sur l'ensemble de ses domaines d'action plus de 45 milliards d'euros, dont 33 milliards auront déjà été couverts.

La trajectoire financière de l'Agence, pour les années qui viennent, est notamment inscrite dans la loi d'orientation des mobilités, avec les renforcements qui résultent de la mise en œuvre du Plan de relance.